



Saint-Florent, le 27 aout 2020

**SAINT FLORENT**  
Département de la Haute-Corse

**ARRETE DE DEPLACEMENT  
MARCHÉ MENSUEL ST FLORENT**

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-2,

VU le Code de Santé Publique,

VU le Code des relations entre les citoyens et l'administration,

VU les travaux de construction de la passerelle sur le parking de l'Aliso qui se tiennent actuellement et se termineront en septembre 2020.

VU le marché de St Florent qui se déroule tous les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois.

VU l'épidémie de COVID 19 et sa réglementation ainsi que les règles de distanciation et d'hygiène en vigueur.

**CONSIDERANT** le déplacement obligatoire, pour raisons de sécurité et de santé, du marché mensuel sur une autre aire d'accueil.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les marchands ambulants du marché mensuel ne pourront pas débiter sur le parking de l'Aliso pour le mois de septembre 2020.

**ARTICLE 2** : Le stationnement des marchands ambulants sera par conséquent déplacé sur le terrain attenant à la gendarmerie de Saint-Florent (voir plan ci-joint).

**ARTICLE 3** : Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

CLAUDE OLMETA